

La longue histoire du banditisme et des trafics de drogues à Marseille

• Laurent Mucchielli

Directeur de recherche au CNRS *

Dossier

Les règlements de compte, qui surviennent régulièrement dans la région marseillaise, font l'objet d'une médiatisation à la fois intense et superficielle conduisant le plus souvent à présenter l'évolution temporelle de la violence dans la ville comme irrationnelle et en constante augmentation. Le présent article s'efforce de restituer les contextes et surtout l'histoire d'une violence qui n'a rien de nouvelle, puisqu'elle est inhérente à la constitution du grand banditisme et à sa structuration autour des trafics de drogue à partir de la fin du XIX^e siècle. Il tente ainsi d'expliquer l'enchevêtrement des données géographiques, économiques, migratoires, politiques et socio-économiques qui ont fait cette histoire.

Annésie collective

Le 4 octobre 1978, dans le quartier du Canet (14^{ème} arrondissement de Marseille), en fin de journée, trois hommes armés et cagoulés pénètrent dans le Bar du Téléphone et y abattent la totalité des personnes présentes, soit dix personnes. Le tout dure environ quatre minutes. Les meurtriers sont des professionnels. Parmi les victimes, quatre personnes sont également « connues des services de police » et deux sortent tout juste de prison. Il s'agit apparemment de membres d'un réseau de proxénétisme. Cette tuerie fait grand bruit. La

direction des affaires criminelles à Paris prend directement l'enquête en main. Beaucoup pensent à l'époque que ces assassinats sont liés à la guerre qui oppose les réseaux de deux grands bandits marseillais du moment : Gaëtan Zampa et Jacques Imbert (dit *Jacky Le Mat*). Le juge d'instruction chargé de l'affaire, Pierre Michel, lutte depuis peu contre la délinquance organisée à Marseille. Il sera surnommé « le justicier » par la presse locale. Avec les enquêteurs de police travaillant sous sa direction, il parviendra à démanteler plusieurs laboratoires de transformation de l'héroïne et portera des coups sévères à la *French Connection*. Mais il est assassiné le 21 octobre 1981, en plein jour, à midi, dans la rue, devant

* Laboratoire Méditerranéen de Sociologie, UMR 7305, CNRS & Aix-Marseille Université.
mucchielli@msh.univ-aix.fr

son domicile marseillais, par deux hommes à moto (Pelletier et Pontaut, 2014). Ces faits n'ont qu'une trentaine d'années. Ils sont d'une gravité que l'on peut estimer largement supérieure à celle qui caractérise actuellement les règlements de compte marseillais et autorise pourtant des discours plus alarmistes les uns que les autres. Ils semblent donc avoir disparu de la mémoire collective.

Les règlements de compte entre malfaiteurs survenant à Marseille et dans ses environs sont l'objet d'une politisation et d'une médiatisation nationales croissantes depuis le début des années 2010. Chaque nouveau meurtre déclenche des articles de presse à la tonalité toujours plus alarmiste et sensationnelle, ainsi que des mobilisations politiques au ministère de l'Intérieur, voire au gouvernement. Et les idées dominantes dans ce traitement politico-médiatique de la question criminelle marseillaise sont celles d'aggravation perpétuelle de la situation, d'armement croissant des délinquants, de rajeunissement de ces derniers, de disparition de codes moraux présentés comme autrefois protecteurs, ainsi que d'impuissance de l'Etat. Ces idées sont caractéristiques d'un débat public enfermé dans le temps extrêmement court de « l'actualité », privé de mémoire et de capacité d'enquête sur les phénomènes sociaux, dominé en retour par l'émotion et le jugement moral. Le banditisme, la criminalité organisée et les trafics de drogues sont pourtant des réalités très anciennement implantées dans la région marseillaise.

Certes, les règlements de compte meurtriers entre malfaiteurs ont connu, entre 2008 et 2012, un léger regain d'intensité sur fond notamment de concurrence exacerbée sur le marché des drogues (Mucchielli, 2013b). Certes encore, selon les statistiques de police, environ un tiers des « règlements de compte entre malfaiteurs » enregistrés en France par la police judiciaire ont eu lieu dans la seule région marseillaise, ces dernières années. Le banditisme marseillais semble donc, sinon le plus étendu ou le plus actif de France, du moins le plus meurtrier¹. Il partage ce sombre privilège avec la Corse, ce qui est bien plus qu'une comparaison dans la mesure où il s'agit, pour une part, des mêmes

réseaux criminels. Certes enfin, au cours des années récentes, quelques-uns de ces règlements de compte se sont déroulés dans des lieux publics et d'une façon plus ostentatoire qu'organisée ne pouvant que choquer et inquiéter une partie de la population. Toutefois, cette activité criminelle n'a rien de nouveau, elle s'enracine au contraire dans une longue histoire. Et cette histoire n'est pas d'abord celle d'un particularisme trop longtemps analysé en termes culturalistes, mais celle d'un enchevêtrement de données géographiques, économiques, migratoires, politiques et socio-économiques, dont on va tenter de synthétiser la complexité.

Qu'est-ce qu'un bandit ?

Le banditisme est ancien, et son imaginaire romantique aussi : c'est le « bandit social », le « bandit d'honneur » ou le « bandit justicier » (Hobsbawm, 2008). Dans la réalité, au XIX^e siècle, le brigandage en milieu rural concerne généralement des « *hommes ordinaires, travaillant la plupart du temps et commettant des vols, lorsque l'occasion s'en présente. (...) à proximité du lieu où ils résident ou travaillent* » (Prenant, 2011, p. 191). Et plus que l'honneur ou le sens de la justice sociale, c'est l'instabilité des régimes politiques et des frontières nationales qui rejette vers la clandestinité et la guérilla interne nombre de ces « hommes ordinaires » qui deviennent un jour des rebelles (Sottocasa, 2013). Dans les grandes villes, on rencontre des formes de délinquance acquisitive plus organisée, des bandes de voleurs aguerris et des contrebandiers. Cartouche et Mandrin en constituent les figures devenues légendaires à la fin de l'Ancien régime (Andries, 2010). Toutefois, on peine à entrevoir dans toutes ces formes traditionnelles de brigandage – excepté la rébellion politique, – une quelconque organisation à la fois durable et géographiquement étendue.

C'est probablement dans la période de transition du XIX^e au XX^e siècle qu'une « économie criminelle » émerge à Marseille, en liaison

principalement avec la compétition pour l'exploitation de la prostitution en centre-ville (Regnard-Drouot, 2009, p. 302). La chose est liée au fait que Marseille est devenu un port international. Les lignes desservies par les compagnies de transport maritime ne traversent plus seulement la Méditerranée, mais vont jusqu'en Asie et en Amérique du Sud, notamment en Argentine. Des trafics vont progressivement s'organiser, en lien avec les colonies et protectorats français (Indochine, Algérie, Tunisie, Maroc...). Le nombre des homicides de type « crapuleux » augmentent fortement à cette époque. On tue les traîtres, les réfractaires et les ennemis (rivaux). L'historiographie note déjà que « *la violence est un facteur de cohésion interne, une garantie d'obéissance et de silence, et elle constitue une assurance de pérennité. Une fois le pacte lié entre un individu et le groupe, il apparaît difficile de se rétracter. Les crimes perpétrés sont si graves – vols qualifiés, assassinats – que les membres de la bande ne rechignent pas à commettre un assassinat pour se prémunir d'une quelconque faille dans la cohésion de la bande* » (*ibid.*, pp. 258-259). Cette hausse des homicides à la fin du XIX^e siècle est liée enfin à l'augmentation de l'usage des armes à feu et « la démocratisation de leur coût » (*ibid.*, p. 274). On passe de « l'ère de la lame » à « l'ère de la poudre ».

Au tournant du XIX^e et du XX^e siècles, dans une société où prédominent très largement les formes classiques de petite délinquance tournées vers les biens (vols et cambriolages), les jeux d'argent prohibés, ainsi que les traditionnelles bagarres entre jeunes hommes, des formes de délinquance plus organisées et plus « professionnalisées » se constituent donc autour de la fausse-monnaie et surtout de la prostitution. Mais, à la veille de la Première Guerre mondiale, un nouvel objet de trafics apparaît, qui va progressivement s'imposer comme un phénomène majeur, tant il est lucratif et, au début, peu risqué : le trafic de drogues.

Le point de départ : l'opium venu d'Indochine

Le trafic de drogues est la grande affaire du XX^e siècle. Il s'agit au départ de l'opium, produit de consommation relativement courante en Indochine, notamment chez les militaires français, et qui fait l'objet, au tournant du siècle, d'un accaparement par le gouvernement colonial français qui tente d'en monopoliser la production et la vente. L'opium commence alors à s'exporter et à se consommer en métropole, notamment à partir du port militaire de Toulon. À côté du marché légal, et compte tenu de la politique de plus en plus restrictive décidée en métropole, le trafic s'organise, des délinquants français achetant à des marins chinois ou français : « *ce trafic s'apparente à une contrebande de produits prohibés ou surtaxés, il est pratiqué par des navigateurs et des commerçants, des tenanciers de bars ou de maisons de rendez-vous, des mondaines, à côté d'une autre occupation, souvent légale. Sa stigmatisation reste limitée dans une ville où la contrebande n'a pas une image très négative* » (Montel, 2008, p. 714). La situation change avec la loi du 12 juillet 1916 réprimant le commerce et la détention de drogues « notamment l'opium, la morphine et la cocaïne », qui fait (déjà) de la France le pays le plus répressif en la matière (Charras, 1998).

La conséquence directe est que ce trafic est renvoyé aux seuls milieux délinquants. Ces derniers vont s'organiser progressivement dans les années 1920, mettant en place des circuits dans lesquels la France sert d'interface entre l'Asie et l'Amérique. Au passage, les réseaux s'organisent aussi entre Marseille et Paris. L'étape suivante consistera à apprendre à transformer l'opium pour ne plus importer que du produit brut et démultiplier les gains.

Après l'opium, la cocaïne se répandra dans l'entre-deux-guerres, l'héroïne ne venant que plus tard, surtout après la Deuxième Guerre mondiale. Les premiers laboratoires de transformation de l'héroïne remonteraient

toutefois au milieu des années 1930. En revanche, « *il est attesté que dès 1920, on sait fabriquer la cocaïne à Marseille* » (Montel, 2008, p. 730).

Si les petite et moyenne délinquances sont pour partie associées à l'immigration italienne, à Marseille, au début du XX^e siècle, c'est que les immigrés issus de différentes régions d'Italie forment environ un quart de la population de la cité phocéenne, et globalement son quart le plus pauvre. Mais c'est une autre région méditerranéenne qui, à côté de l'Italie, va progressivement se distinguer dans l'histoire française du trafic de drogues : la Corse. A cela, nul mystère et nul déterminisme pseudo-culturel, mais deux données essentielles. La première est l'importance de l'immigration villageoise corse vers Marseille, au point d'y constituer par exemple au début du siècle la plus grosse partie d'un quartier pauvre historique du centre-ville : le Panier (Attard, 1997). La seconde est l'importance de la population corse dans l'administration coloniale (y compris la police et les douanes) et dans la marine marchande. La main d'œuvre et la capacité à organiser des réseaux d'interconnaissance tout au long de la chaîne des trafics sont donc grandement facilitées. Ajoutons enfin des systèmes clientélistes de solidarité et d'échanges qui s'étendent aux représentants politiques bientôt élus sur la base de cette implantation corso-marseillaise, et se trouvent ainsi réunis les éléments qui, à la fin des années 1920 et dans les années 1930, vont permettre l'essor d'un nouvel âge du banditisme, qui dominera les années 1930-1980 et qui n'a jamais réellement disparu jusqu'à nos jours (Colombié, 2012).

Vers la *French Connection*

Figures emblématiques de ceux que l'on nommera plus tard les « parrains du Milieu », le Corse Paul Carbone et le Napolitain François Spirito dominent le banditisme marseillais des années 1930, passant de la prostitution au trafic de drogues et au trafic d'armes avec l'Espagne

franquiste, pratiquant le racket à grande échelle et les paris sportifs truqués – la boxe notamment (Montel, 2008, p. 35). Ils bénéficient de la protection de Simon Sabiani. Homme politique d'origine corse, qui sera député des Bouches-du-Rhône de 1928 à 1936 et premier adjoint à la mairie de Marseille de 1929 à 1935, il est alors « le véritable maître de la ville » (Temime, 2006, p. 157). En retour, les bandits assurent aussi le service d'ordre de certains élus, ainsi que diverses autres basses besognes et violences politiques.

Bien organisés, souvent instruits, connaissant les lois et employant des avocats chevronnés, bénéficiant de protections politiques importantes, ces nouveaux bandits vont prospérer durant les périodes politiques extrêmement troublées que constituent les années 1930 puis la Deuxième Guerre mondiale (Pierrat, 2003 ; Auda, 2005). Certains profiteront beaucoup, après la guerre, de leurs réseaux et de leurs amitiés forgées dans la Résistance (notamment, à Marseille, les frères Guérini et Dominique Venturi), comme d'autres, en région parisienne, se sont considérablement renforcés en coopérant avec l'occupant allemand (Auda, 2013). D'autres encore sauront jouer de la guerre froide et de la grande peur américaine du communisme pour protéger en partie leurs trafics durant la période qui allait constituer « l'âge d'or » du grand banditisme français : les années 1950-1970 et la célèbre *French Connection*.

Durant ces années, le banditisme corse va dominer une vaste filière de trafic d'héroïne (drogue dérivée de l'opium), diversifiant ses approvisionnements en matière première (notamment en provenance de la Turquie *via* le Liban, anciennement sous mandat français), organisant la transformation de la drogue sur place puis son exportation principalement vers l'énorme marché américain². Il ne s'agit pas toutefois d'une organisation pyramidale mais d'une multitude de réseaux : « *hiérarchie fondée sur l'autorité et le prestige, principe de vendettas et surtout organisation en familles concurrentes qui n'ont en commun que l'origine et le fait de s'associer occasionnellement pour réaliser une bonne affaire* » (Marchand, 2012,

p. 94). Par ailleurs, ces réseaux corses ne contrôlent pas l'ensemble du trafic. Ils constituent plutôt « *le segment central d'un vaste marché* ». En réalité, ils « *ont exporté la drogue aux Etats-Unis pour répondre à un appel d'offre des Siciliens de New York : les Marseillais furent donc avant tout des partenaires commerciaux, voire des sous-traitants, de Cosa Nostra* » (*ibid.*, p. 95).

Ce système va prospérer malgré la pression policière franco-américaine et seule une légende peut faire croire que les opérations policières renforcées, du début des années 1970, ont fait soudainement disparaître ce grand banditisme (Colombié, 2012). Certains clans décapités, d'autres ont pris le relais. Les Gaetan Zampa, Jacques Imbert (dit *Le Mat*) et autres Francis Vanverbergh (dit *Le Belge*) domineront les années 1980 à 2000, se livrant à des guerres sans merci qui ont occasionné plusieurs dizaines de morts au bas mot, et ce pour les seuls règlements de compte marseillais liés à la drogue. Mais il faudrait en ajouter des dizaines d'autres pour les affaires liées à la prostitution, aux boîtes de nuit et aux casinos sur l'ensemble de la région et jusqu'à Paris. Au demeurant, il est probable que les activités du grand banditisme se diversifient à nouveau dans les années 1975-1985, période qui voit l'approvisionnement du marché américain des drogues se tourner de plus en plus vers l'Amérique Latine et en particulier la Colombie (Martin, 2012). Enfin, certains « parrains corses » sont restés en place jusqu'à nos jours, bénéficiant de complicités politiques et policières qui sont des secrets de polichinelle³, en liaison probable avec la lutte contre les organisations clandestines nationalistes violentes, lutte longtemps considérée par les gouvernements français comme (politiquement) prioritaire par rapport à celle à mener contre le crime organisé (Briquet, 2008).

L'ère du cannabis (les années 2000 et 2010)

Les flambées de violences criminelles sont ainsi des phénomènes qui reviennent de façon régulière dans la longue histoire du banditisme marseillais, et rien ne justifie les discours amnésiques tenus sur le présent. Comme le rappelait, en août 2013, le directeur de la police judiciaire des Bouches-du-Rhône, Christian Sainte, dans une interview à la presse : « *numériquement, il n'y a pas plus de règlements de comptes à Marseille aujourd'hui qu'il y a vingt ou trente ans. Je pense notamment aux guerres de gangs des années 1990 (...). Il s'agissait plutôt de séries de représailles où plusieurs individus étaient éliminés successivement, avec des 'matches retour' d'une équipe à l'autre. A cette époque-là, il y avait des pics de violence, qui se soldaient par un nombre important de victimes – sensiblement le même qu'aujourd'hui –, mais ce n'était pas forcément tous les ans. Une fois que nous avons cerné les équipes rivales et que nous les mettions hors d'état de nuire, les statistiques des règlements de comptes baissaient de manière significative dans les mois et les années qui suivaient* » (*Le Parisien*, 12.08.2013). Dans les mobiles des règlements de compte, on retrouve toujours les vengeances suite aux dénonciations, les conflits liés à la compétition pour les territoires et les vols, « arnaques » et autres « embrouilles » entre délinquants⁴. En outre, le « Milieu » traditionnel n'a pas disparu mais il se fait plus discret. Avec les bandits corses, par exemple, « *les cibles sont mieux localisées, éliminées de façon plus "chirurgicale" et surtout de manière moins hasardeuse que lorsque deux jeunes sur un scooter tirent dans tous les sens avec une kalachnikov qu'ils maîtrisent à peine* » (*ibid.*). La relative nouveauté des années 2000 et 2010 semble liée surtout à la multiplication des réseaux et des points de vente de drogues dans les quartiers pauvres du nord de Marseille et à la concurrence et aux conflits qui en résultent alors entre groupes rivaux pour s'accaparer ce qui,

dans un contexte de grande précarité, constitue une manne financière. A cela, au moins quatre facteurs explicatifs : l'importance de la demande de cannabis, la proximité géographique de la principale région où il est cultivé, le fait que l'activité de trafic et de revente est devenue une économie alternative pour une partie de la jeunesse socialement marginalisée, et enfin le fait qu'il n'existe pas d'organisation de type mafieuse structurant et rationalisant l'organisation de cette économie illégale.

La première caractéristique de la phase actuelle du trafic de drogues est donc liée à la nature même du produit principalement concerné – le cannabis, – dans la mesure où il s'adresse à une population de consommateurs incomparablement plus grande que celle de l'opium et de l'héroïne de jadis : *« le cannabis est le produit illicite le plus fréquemment consommé. Si 13,4 millions de Français l'ont expérimenté, les consommateurs réguliers sont beaucoup moins nombreux mais représentent néanmoins une importante minorité. L'usage des autres drogues illicites concerne une proportion très faible de la population française. Ainsi, moins de 1 % de la population âgée de 18 à 64 ans a fait usage dans l'année de cocaïne et de poppers. Les chiffres relatifs aux autres substances sont encore plus faibles : moins de 0,5 % pour l'usage d'héroïne dans l'année »* (OFDT, 2013, p. 17). L'ampleur de cette demande entraîne alors la multiplication de l'offre, donc la multiplication des filières d'exportation et de transport, et plus encore celle des réseaux et des lieux de revente. Le marché est beaucoup plus grand, il peut donc accueillir beaucoup plus d'entreprises, en l'occurrence une multitude de petites entreprises.

La seconde caractéristique du trafic actuel est liée à la proximité géographique du principal lieu de production (la région du Rif au Maroc) qui facilite et accélère grandement le transport par bateau ou par route *via* l'Espagne. Loin d'avoir disparu après la « guerre à la drogue » proclamée par le royaume marocain en 1992, la culture du cannabis se poursuit dans cette région politiquement et économiquement sensible. Elle s'est même amplifiée, ces trois dernières

décennies, au point de faire du Maroc le premier producteur mondial de cannabis, avec plusieurs milliers de tonnes produites annuellement (Chouvy, 2008). Le dernier rapport de l'Office des Nations-Unies contre la drogue et le crime (ONUDC, 2013) confirme que les campagnes d'arrachage menées par le gouvernement marocain n'entament qu'à la marge cette production qui emploierait quelque 800 000 cultivateurs. Cette proximité géographique a en outre pour conséquence de favoriser la multiplication des petites entreprises déjà évoquées. Plus n'est besoin de construire des réseaux internationaux, de justifier des séjours réguliers en Orient, d'organiser de vastes filières de complicité et de corruption, pour assurer l'approvisionnement en matière première. Il suffit au fond de s'assurer de la fiabilité d'un seul producteur, de (tenter de) sécuriser un mode de transport direct (une voiture ou un bateau) et de recruter une petite équipe pour s'assurer un enrichissement rapide.

Une troisième caractéristique du trafic actuel réside dans le fait qu'il ne constitue pas simplement une opportunité d'enrichissement massif pour les réseaux criminels organisés constituant ce que l'on appelle couramment le « grand banditisme ». La demande de cannabis est tellement importante que l'on assiste à une multiplication inédite des circuits, des réseaux et des points de vente. En d'autres termes, une consommation de masse et un produit illégal ne pouvant se vendre que de la main à la main, dans la rue, suscitent nécessairement une multiplication des points de vente et, par conséquent, un besoin de main d'œuvre très important pour les fonctions de base que sont le stockage du produit (rôle des « nourrices » et des « charbonneurs »), la surveillance par rapport à la menace de l'intervention policière (rôle des « guetteurs ») et la vente au consommateur (rôle des « vendeurs »)⁵. Il s'agit d'une main d'œuvre non qualifiée, employée dans des conditions particulièrement précaires (aucune garantie de stabilité dans l'emploi, salaire payé en argent liquide et/ou en drogues au jour le jour, aucun droit, privilège ni assurance, etc.) et dangereuses (menace de l'intervention policière, menace du vol par les

membres d'un autre réseau de vente, menace des repréailles de l'employeur en cas d'erreur ou de mévente)⁶. Or la situation économique et sociale est telle à Marseille (comme dans beaucoup d'autres régions), qu'il existe dans les quartiers pauvres un vaste réservoir pour une telle main d'œuvre. « Métropole duale » (Donzel, 2005), Marseille se caractérise notamment par l'ampleur des inégalités et l'intensité de la pauvreté et des mécanismes d'exclusion socio-économique sur certains territoires de la ville, qu'il s'agisse des vastes « quartiers nord » ou d'enclaves moins étendues situées dans le centre ou le sud de la ville (Mucchielli, 2013b). Dès lors, les premiers étages du trafic – l'organisation de la vente au consommateur – représentent une activité économique et une insertion sociale alternatives pour une (petite) partie de la population de ces quartiers, une sorte d'« économie de survie » (Haddaoui, 2007).

Enfin, une dernière caractéristique du trafic actuel tient au fait que, depuis la mort de Francis le Belge en 2000, le « Milieu » marseillais est dans un état de relative désorganisation⁷. Des réseaux « corses », des réseaux « gitans » et des réseaux « maghrébins de cités » semblent se partager de nos jours les multiples trafics, collaborent parfois à certains étages de leurs organisations, se concurrencent, se dénoncent et s'entretuent à l'occasion. Mais si le trafic de cannabis (principalement) est la grande affaire des « quartiers nord » de Marseille, il ne s'agit pas de la seule activité criminelle suscitant les règlements de compte dans la période actuelle.

Au final, c'est un tableau complexe également décrit par l'ancien Procureur de la République de Marseille, Jacques Dallest, lorsqu'il parle d'« *une réalité protéiforme, avec des jeux permanents d'alliances, d'allégeances, de trahisons, de conflits plus ou moins larvés ou au contraire affichés, en fonction des ambitions, de la maîtrise et des évolutions des marchés illicites qui les sous-tendent, des 'victoires' des uns et des 'défaites' des autres* » ; ajoutant justement que « *l'action policière et judiciaire vient perturber les projets et le développement des trafics, que ce soit sur le terrain ou par*

l'incarcération de tel trafiquant ou de telle figure du Milieu » (Dallest, 2012). Une histoire qui n'est malheureusement pas prête de se terminer.

Notes

- 1 Pour une comparaison des taux d'homicides selon les régions françaises, incluant aussi les départements d'outre-mer, cf. Mucchielli (2013a).
- 2 Plus de 4 millions d'américains auraient consommé de l'héroïne dans les années 1960, selon les rapports officiels américains.
- 3 On lira, par exemple, le chapitre consacré à « l'affaire des fichiers du grand banditisme » par Follorou et Nouzille (2009, pp. 516 et suivantes), où l'on apprend que la plupart des plus importants bandits corses ont été rayés de ce fichier par... le directeur central de la police judiciaire et son adjoint.
- 4 Les règlements de compte sont classiquement liés à trois types de situations ou de conflits : la délation ou la trahison, les conflits liés aux transactions entre criminels et les conflits liés à la compétition pour le contrôle d'un marché ou d'un espace (Cordeau, 1989). L'histoire résumée dans cet article le confirme à nouveau. On se reportera à ce sujet à l'article d'Anne Kletzlen dans le présent numéro.
- 5 Sur l'organisation des réseaux de trafics à Marseille, cf. Bibard et al. (2013).
- 6 On se reportera à ce sujet à l'article de Khadidja Sahraoui dans le présent numéro.
- 7 Plus que jamais, il est *a fortiori* illusoire de parler de « mafia » pour désigner le banditisme marseillais. Ce mot est trop souvent utilisé comme un synonyme de « crime organisé » alors qu'il renvoie à un système criminel bien particulier (Kokoreff, 2007). Faisant le bilan de la littérature scientifique italienne sur le sujet, C. Mattina (2011 et article dans le présent numéro) estime que la Mafia : 1) est une entreprise capitaliste à dimension internationale, 2) exerce sur un vaste territoire une autorité de type politico-institutionnel au moins partiellement légitimée par les pouvoirs publics, 3) est enracinée socialement dans des territoires où certains secteurs de la population reconnaissent son autorité. Rien de tel n'existe à Marseille, pas plus, du reste, qu'en Corse. Ajoutons, pour notre part, un quatrième élément de

caractérisation des mafias, résidant dans le nombre de leurs troupes et leur puissance de feu, de nature à en faire de véritables adversaires pour les États (Mucchielli, 2014).

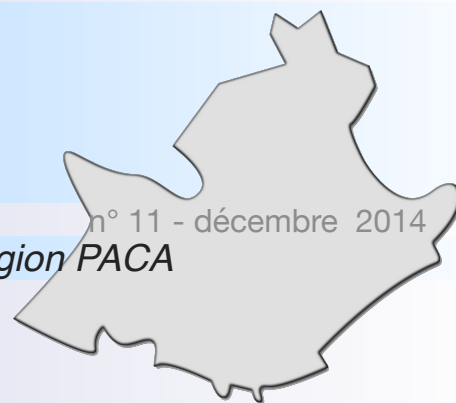
Références

- Andries, L. (dir.), 2010. *Cartouche, Mandrin et autres brigands du XVIII^e siècle*. Paris : Desjonquières.
- Attard, M.-F. (1997). *Le Panier, village corse à Marseille*. Paris : Autrement.
- Auda, G. (2005). *Bandits corses : des bandits d'honneur au grand banditisme*. Paris : Michalon.
- Auda, G. (2013). *Les belles années du « Milieu » (1940-1944). Le grand banditisme dans la machine répressive allemande en France*. Paris : Michalon.
- Bibard, D., Borrelli, C., Mattina, C., Mucchielli, L. et Sahraoui, K. (2013). Trafics et trafiquants de drogues à Marseille. *Les Rapports de Recherche de l'ORDCS, n°1*.
- Briquet, J.-L. (2008). Violence politique et affairisme criminel en Corse. La question de la 'dérive mafieuse' du mouvement nationaliste. In J.-L. Briquet & G. Favarel-Garrigues, (dir.). *Milieus criminels et pouvoir politique. Les ressorts illicites de l'Etat* (pp. 251-281). Paris : Karthala.
- Charras, I. (1998). Genèse et évolution de la législation relative aux stupéfiants sous la Troisième République. *Déviance et Société, 22 (4)*, 367-387.
- Chouvy, P.-A. (2008). Production de cannabis et de haschich au Maroc : contexte et enjeux. *L'Espace Politique [En ligne]*, 4.
- Colombié, T. (2012). *La French Connection, Les entreprises criminelles en France*. Paris : Editions Non Lieu.
- Cordeau, G. (1989). Les homicides entre délinquants : une analyse des conflits qui provoquent des règlements de compte. *Criminologie, 22 (2)*, 13-34.
- Dallest, J. (2012). *Les règlements de compte criminels dans la région marseillaise*, Intervention publique à la journée d'études de l'Observatoire Régional de la Délinquance et des Contextes Sociaux (ORDCS). Aix-en-Provence, 14.01.2012.
- Donzel, A. (2005), Marseille, une métropole duale ? *Faire Savoirs, 5*, 13-20.
- Follorou, J. & Nouzille, V. (2009). *Les parrains corses*. Paris : Fayard [2^e éd].
- Haddaoui A., 2007, « Le Trafic du cannabis. Marché et division sociale du travail, la place des migrants au sein de cette économie parallèle ». In *Collectif, Travailleur migrant dans les activités illégales : de l'exploitation à la stratégie*, Actes du colloque de l'Université de Nice Sophia Antipolis.
- Hobsbawm, E. (2008) [1969]. *Les Bandits*. Paris : Zones.
- Kokoreff, M. (2007). Mythes et réalités des économies souterraines dans le monde des banlieues populaires françaises, In M. Kokoreff, M. Peraldi et M. Weinberger (dir.), *Economies criminelles et mondes urbains* (pp. 73-86). Paris : Presses Universitaires de France.
- Marchand, A. (2012). La French Connection, entre mythes et réalités. Vingtième siècle. *Revue d'histoire, n° 115*, 89-102.
- Martin, G. (2012). *Medellin 1975-2012, Redes criminales, Violencia y politicas publicas*. Bogota : Planeta.
- Mattina, C. (2011). The transformations of the contemporary mafia : a perspective review of the literature on mafia phenomena in the context of the internationalisation of the capitalist economy. *International Social Sciences Journal, 62*, 229-245.
- Montel, L. (2008). *Marseille capitale du crime. Histoire croisée de l'imaginaire de Marseille et de la criminalité organisée (1820-1940)*. Thèse de l'Université Paris X-Nanterre.
- Mucchielli, L. (2013a). Matériaux pour une étude des délinquances en Guyane. *Etudes et travaux de l'ORDCS, 6*, 1-32.
- Mucchielli, L. (2013b). *Délinquance et criminalité à Marseille : fantasmes et réalités*. Paris : Fondation Jean Jaurès, collection Essais.
- Mucchielli, L. (2014). *Sociologie de la délinquance*. Paris : Armand Colin.
- Mucchielli, L., Raquet, E. et Saladino, C. (2012). Délinquances et contextes sociaux en région Paca, *Etudes et Travaux de l'ORDCS, n°1*, 1-35.
- Mucchielli, L., Raquet, E., Saladino, C. et Raffin, V. (2014). La Provence, terre de violence ? Les présupposés culturalistes à l'épreuve de l'analyse statistique, *Déviance et société, 38 (2)*, 199-225.

- OFDT (2013). *Drogues et addictions, données essentielles*. Paris : Observatoire Français des Drogues et Toxicomanies.
- ONU DC (Office des Nations-Unies contre la drogue et le crime), (2013). World Drug Report. <http://www.unodc.org/wdr/>
- Pelletier, E. & Pontaut, J.-M. (2014). *Qui a tué le juge Michel ?* Paris : Michel Lafon.
- Pierrat, J. (2003). *Une histoire du milieu. Grand banditisme et haute pègre en France de 1850 à nos jours*. Paris : Denoël.
- Prenant, P. (2011). *Le brigandage et sa répression dans le pays niçois et en Provence orientale (XVIIIe-XIXe siècles)*. Nice : A.S.P.E.A.M.
- Regnard-Drouot, C. (2009). *Marseille la violente. Criminalité, industrialisation et société (1851-1914)*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Sottocaca, V. (dir.) (2013). *Les brigands. Criminalité et protestation politique (1750-1850)*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Temime, E. (2006). *Histoire de Marseille*. Marseille : Jeanne Laffitte.

Faire Savoirs

Sciences humaines et sociales en région PACA



Délinquance, criminalité et banditisme dans la région marseillaise

Coordination : **Laurent Mucchielli**

étude

Jean Lagane

*Entre éthiques de conviction et
de responsabilité...*

*Le cas d'une épicerie paysanne
solidaire à Marseille*